

Restaurants au Mourillon : les cartes redistribuées

Ce jeudi, Toulon Provence Méditerranée a voté les attributions des lots de plage à Toulon jusqu'au 31 décembre 2028. Cinq établissements sur treize changent de main.

Pour ceux qui détestent qu'on change leurs petites habitudes, rassurez-vous ! Vous pourrez toujours louer votre transat à l'anse des Pins, déguster un plat sur la terrasse du Petit Sud ou encore prendre l'apéro au coucher du soleil au Cabanon. Mais pour d'autres établissements, la donne change pour cette saison qui débute. Des historiques voient « leur » plage leur échapper.

Si huit gestionnaires sortants étaient seuls candidats à leur succession, il y a eu « match » pour quatre lots, lors d'un appel d'offres lancé par TPM en mai 2023.

Le lanceur du Pilou-Pilou, nouvel homme fort

C'est le grand gagnant des nouvelles attributions des lots de plage officialisées par la Métropole. Christophe Charaut (entreprise EM'ACO) obtient trois établissements : la Source, l'Eden et l'Oasis. Une exception au Mourillon où jusque-là, il y avait une entreprise par lot de plage.

Beaucoup connaissent l'homme par sa passion : le rugby et plus particulièrement le RCT.

À chaque match à Mayol, c'est lui qui lance le Pilou-Pilou avant la rencontre depuis 2019. Côté professionnel, le quadragénaire officie depuis plusieurs années dans le secteur de la restauration. Il a tenu pendant neuf ans le bar Le Narval, dans le quartier de Claret, avant de reprendre en août dernier une brasserie toute proche du stade qu'il a baptisé Pilou Pilou Pub.

Autant dire qu'avec ses nouveaux établissements au Mourillon, il passe dans une autre dimension. Avant de totalement se réjouir, le natif d'Hyères attend la confirmation officielle. Elle devrait intervenir rapidement puisque le conseil



Du Lido à l'anse des Pins, le Mourillon compte treize restaurants de plage. Et parmi ces établissements, Christophe Charaut va en gérer trois.



(Photos d'illustration D. L. et DR)

municipal de Toulon doit se prononcer ce vendredi sur l'attribution des restaurants.

« C'est une belle surprise évidente. Pour moi, c'est un pari, un challenge et un aboutissement. J'ai été très bien accompagné pour monter mes dossiers. » Sa joie est contenue, « par respect pour ceux qui travaillent encore dans ces restaurants », tient-il à préciser.

L'année 2024 est décidément chargée puisque Christophe Charaut reprend également à la rentrée cette fois, le restaurant Côté Gare au Cannet-des-Maures.

Au Lido, une page se tourne

Il l'avait annoncé sur les réseaux sociaux il y a quelques semaines, c'est désormais officiel : Jean-Claude Grandmanche, l'historique patron du Lido, passe la main.

Il avait repris l'établissement en 1990 alors que ce n'était qu'un snack appelé La Guinguette fermé les soirs et l'hiver. Il en a fait un lieu prisé des soirées toulonnaises.

On ne compte plus les célébrités qui se sont assises à la table du restaurant ou ont foulé le sable blanc. D'Omar Sy à Daniel Auteuil en passant par Joey Starr, Jean-Jacques Goldman ou Johnny Hallday. Les sportifs aussi étaient des habitués du Lido tout comme les politiques (le président Sarkozy s'y était par exemple attablé).

Mais au-delà de ce côté bling-bling, Le Lido était avant tout une institution pour de nombreux Toulonnais. Après des travaux, l'établissement devrait rouvrir ses portes dans quelques semaines avec un nouveau capitaine à bord. Celui-ci n'est autre que Jean-Pascal Mon-

taner, également à la tête de l'entreprise Montaner-Pietrini, un des plus gros distributeurs de boissons dans la région. Le lot de plage qui avait déjà été attribué par la Métropole a donc été amendé par la collectivité en ce sens.

La Note bleue change de proprio

Présente sur les plages du Mourillon depuis l'été 2018, La Note bleue va jouer une nouvelle partition. Son propriétaire, l'entreprise Ma'a Tahiti, n'a pas remporté l'appel d'offres lancé par TPM pour la prochaine concession. Celui-ci a, en effet, été emporté par CAA F & B SAS porté par Clément Lelli.

À quoi s'attendre ?

Avec ces changements de têtes

sur les plages, l'offre va-t-elle, elle aussi être modifiée ? Pas forcément ou en tout cas pas immédiatement. Bien sûr que chacun voudra mettre sa patte. Il n'empêche que la saison commence déjà. Comment dès lors lancer de gros travaux alors que les beaux jours (et les clients) approchent ?

Ceux des nouveaux restaurants de Christophe Charaut devraient attendre l'automne. Bien sûr un « coup de propre » sera effectué, histoire d'accueillir les clients dans de meilleures conditions. Dans ses établissements, il entend d'ailleurs développer trois concepts totalement différents : autour du poisson, de la viande et sans doute un asiatique. Pour plus de précisions, il faudra encore attendre un peu.

AMANDINE ROUSSEL
aroussel@nicematin.fr

Comment sont attribués les lots de plage ?

Si les restaurants sont de la compétence de la ville de Toulon, c'est la Métropole qui s'occupe des plages. Les deux collectivités se sont néanmoins accordées pour ne pas séparer les deux entités et choisir un seul et même délégataire de service public. Celui-ci est désigné pour cinq ans (jusqu'au 31 décembre 2028).

► Les critères

« Pour départager les candidats, la commission d'appel d'offres s'est concentrée sur deux critères : le financier et le style du projet », cadre Ange Musso, maire du Revest et vice-

président de TPM en charge des finances.

Les candidats devaient donc, dans leur dossier, démontrer leur aisance financière, leur budget prévisionnel, leur modèle économique. En résumé, pour prétendre à un lot de plage, il faut avoir les reins solides !

Le concept que les postulants voulaient mettre en place a également été dûment épluché. « Nous avons étudié l'ambiance mais aussi le côté écoresponsable du mobilier... », précise encore l' élu métropolitain.

► Comment ça marche ?

Ceux qui désiraient obtenir un lot de plage devaient déposer leur dossier au plus tard le 18 juillet 2023. Après des négociations avec la commission d'appel d'offres de la Métropole, les candidats admissibles devaient remettre leur offre finale le 5 janvier dernier. Et c'est donc ce jeudi que la collectivité a officialisé sa décision.

► Combien ça rapporte ?

Celui qui obtient la délégation de service public doit s'acquitter d'une redevance

annuelle. Cette dernière est composée d'une part fixe forfaitaire (entre 1 658 et 5 839 euros selon la taille de la plage, et 32 640 euros pour le restaurant), et d'une redevance spécifique pour l'occupation des terrasses et des zones de stockage, dont le montant est fixé par la ville de Toulon. Il y a également une part variable sur le chiffre d'affaires. L'appel d'offres exigeait un minimum de 1 %.

Certains candidats (comme Christophe Charaut et Clément Lelli) sont allés au-delà, en proposant 5 % notamment.

Repères

Le chiffre d'affaires prévisionnel sur 5 ans avancé par les candidats des établissements, lors de l'appel d'offres (en millions d'euros).

- Le Cabanon : 5,6
- Le Petit Sud : 14,9
- La Source : 9,6
- La Note bleue : 6,2
- L'Eden : 9,5
- La Marguerite : 4,2
- L'Oasis : 10,8
- Le Lagon : 3,7
- Le Parasole : 6,7
- L'O Beach : 8,7
- M 5 : 6,15
- L'anse des Pins : 9,1